



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/12/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	8	6

Vote
A la majorité
Pour : 6
Contre : 0
Abstention : 4

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS PREFECTURE DE RIOM

Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2022, le 3 Décembre à 10:00, le Conseil Municipal de la COMMUNE DE MONTFERMY s'est réuni à la Salle de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LONGCHAMBON Vladimir, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis de manière dématérialisée ou, par écrit à leur domicile aux conseillers municipaux qui en ont fait la demande, le 18/11/2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 18/11/2022.

Présents : M. LONGCHAMBON Vladimir, Maire, Mme CHAUVY Christiane, MM : ARNAUD Daniel, CONDAT Daniel, LEMAITRE Guy, NOALHAT Alexandre, POURTIER Stéphane, ROBERT Claude

Excusés :

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme CHARRETON Amandine à M. LONGCHAMBON Vladimir, M. FAURE Pascal à M. POURTIER Stéphane

Absents : Mme CHABERT Nadège

A été nommé(e) secrétaire : M. LEMAITRE Guy

Le procès-verbal de la séance précédente a été lu et adopté.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

2022_08_08 – FINANCEMENT PARTIEL DES TRAVAUX DE VOIRIE DU VILLAGE DU PUY MALADROIT PAR LES FONDS DE BIENS DE LA SECTION

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2013-428 du 27 mai 2013 modernisant le régime des sections de commune ;

Vu la délibération n° 2022_06_07 du 16 juillet 2022 attribuant le marché de travaux de voirie pour un montant H.T. de 114 767.40 € (137 720.88 € T.T.C.)

M. le maire rappelle la répartition du montant des travaux par secteur :

Travaux préparatoires pour l'ensemble des secteurs	2 700.00 € (H.T.)	3 240.00 € (T.T.C.)
Baspeyras (réalisation de purge)	420.00 € (H.T.)	504.00 € (T.T.C.)
Puy Maladroit	19 995.00 € (H.T.)	23 994.00 € (T.T.C.)
La Ribeyre – route de Vanauze	16 672.40 € (H.T.)	20 006.88 € (T.T.C.)
Malleret (réalisation de purge)	420.00 € (H.T.)	504.00 € (T.T.C.)
Le Malleret	74 560.00 € (H.T.)	89 472.00 € (T.T.C.)

Il expose que :

- les fonds de biens de la section du Puy Maladroit s'élèvent à 5 975.71 € à ce jour,
- le montant de la subvention allouée par le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme dans le cadre du FIC 2022 s'élève à 15 263.00 €,
- ces travaux constituent une amélioration de la traverse du village du Puy Maladroit et peuvent être financés en partie par les fonds de biens de la section du Puy Maladroit pour ce qui la concerne.

Envoyé en préfecture le 12/12/2022

Reçu en préfecture le 12/12/2022

Publié le

ID : 063-216302380-20221203-2022_08_08-DE



M. le maire propose que les travaux la concernant soient financés à hauteur de 3 000.00 € par les fonds de biens de la section du Puy Maladroit ;

Madame Christiane CHAUVY et Monsieur Daniel ARNAUD, membres de la section ne prennent pas part au vote.

Messieurs Alexandre NOALHAT, Daniel CONDAT s'abstiennent.

Ayant entendu l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des membres présents :

1. DECIDE qu'une partie des travaux la concernant soit financée par les fonds de biens de la section du Puy Maladroit à hauteur de 3 000.00 € (*trois mille euros*) ;
2. DONNE tous pouvoirs à M. le maire pour l'exécution de cette délibération et signer toute pièce s'y rapportant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 06/12/2022

Le Maire

Vladimir LONGCHAMBON



Le secrétaire de séance

G L I

M. LEMAITRE Guy

Date de publication : 23/12/2022